

AVIS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RBC – POSTULANT

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de votre demande d'emploi, RBC est responsable de décider de la façon dont elle conserve et utilise vos renseignements personnels et à quelles fins. En vertu du Règlement général sur la protection des données et du Règlement général sur la protection des données du Royaume-Uni, RBC est un « responsable du traitement des données ». Vous recevez un exemplaire du présent avis sur la protection des renseignements personnels parce que vous postulez chez nous, à RBC (que ce soit à titre d'employé ou d'entrepreneur fournisseur). Le présent avis vous informe des renseignements que nous recueillerons à votre sujet et de la façon dont nous les utiliserons, aux fins du présent exercice de recrutement. Il vous indique également pendant combien de temps nous conserverons vos renseignements, ainsi que d'autres renseignements à fournir en vertu de la loi en vigueur sur la protection des données et des renseignements personnels.

2. PRINCIPES DE PROTECTION DES DONNÉES

Nous nous conformerons à la loi sur la protection des données en vigueur pour le traitement de vos renseignements personnels obtenus dans le cadre de votre demande d'emploi. Cela signifie que les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet doivent être :

- a. Utilisés de façon légale, équitable et transparente ;
- b. Recueillis à des fins valables qui vous ont été clairement expliquées et ne pas être utilisés à des fins incompatibles avec celles-ci ;
- c. Considérés comme étant pertinents pour les fins indiquées et utilisés uniquement à ces fins ;
- d. Exactes et à jour ;
- e. Conservés seulement aussi longtemps que nécessaire pour les fins indiquées dans le présent Avis ;
- f. Conservés en lieu sûr.

3. QUI EST RESPONSABLE DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ?

La société de RBC à laquelle vous postulez est responsable de vos renseignements personnels. Pour obtenir de plus amples renseignements sur celle-ci, écrivez à RBCCareers@rbc.com ou à DPO@rbc.com (Europe, Royaume-Uni, îles Anglo-Normandes).

4. QUELS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLONS-NOUS À VOTRE SUJET ?

En ce qui touche votre demande d'emploi, RBC recueillera vos renseignements personnels et créera un dossier à votre sujet durant le processus de demande d'emploi à RBC. Les renseignements personnels sont des données permettant de vous identifier. Ils comprennent ce qui suit :

- a. *Coordonnées* – notamment votre adresse de domicile, votre adresse courriel et vos numéros de téléphone ;
- b. *Information de recrutement* – notamment votre curriculum vitae, vos antécédents professionnels, vos antécédents scolaires, vos qualifications professionnelles, les notes d'entrevue, les données de sélection et de vérification ainsi que la correspondance avec RBC ou ses recruteurs en ce qui touche les demandes d'emploi (y compris les références) et tout renseignement que vous pourriez fournir durant une entrevue ;
- c. *Données du navigateur* – données recueillies sur le site Carrières, comme il est indiqué sur les bannières de témoins, dont les renseignements associés à votre comportement en ligne pour votre demande d'emploi ;

- d. *Information personnelle sensible* – p. ex. données sur la diversité et l'inclusion fournies sur une base volontaire, renseignements sur la santé divulgués dans le cadre du processus de demande d'adaptation du lieu de travail, et renseignements nécessaires à la vérification des antécédents, y compris les renseignements sur les condamnations au criminel et les infractions criminelles.

5. COMMENT OBTENONS-NOUS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ?

Selon le poste, nous recueillons des renseignements personnels sur les candidats auprès des sources suivantes, notamment :

- a. Vous-même, le candidat ;
- b. L'agence de recrutement ;
- c. Le vérificateur des antécédents ;
- d. L'agence d'évaluation du crédit ;
- e. Les références que vous avez fournies ; et
- f. D'autres sources externes pertinentes, notamment les médias sociaux et les plateformes professionnelles.

6. Comment utilisons-nous vos renseignements personnels ?

Nous utiliserons les renseignements personnels que nous avons recueillis à votre sujet aux fins suivantes :

- a. Évaluer vos compétences, vos qualifications et votre aptitude à occuper le rôle ;
- b. Effectuer la vérification de vos antécédents et de vos références, ainsi qu'une enquête de solvabilité, le cas échéant ;
- c. Communiquer avec vous au sujet du processus de recrutement ;
- d. Maintenir les dossiers liés à nos processus d'embauche ;
- e. Nous conformer aux exigences légales et réglementaires ; et
- f. Pour toute autre raison liée à l'emploi et à l'expansion des affaires, lorsque RBC a un intérêt légitime. Dans un tel cas, RBC effectue les évaluations qui s'imposent pour que ses intérêts légitimes n'empiètent pas sur vos droits et vos intérêts personnels.

Une fois que nous aurons reçu votre demande d'emploi, nous traiterons vos renseignements personnels afin de déterminer si vous répondez aux exigences de base pour faire partie de la liste des candidats potentiellement retenus pour le poste. Si c'est le cas, nous déciderons si votre candidature est suffisamment convaincante pour vous inviter à passer une entrevue. Si nous décidons de vous convoquer en entrevue, nous utiliserons les renseignements que vous nous communiquerez dans le cadre du processus d'entrevue pour établir s'il y a lieu de vous offrir le poste. Si nous vous offrons le poste, nous vérifierons vos antécédents, notamment par une vérification de casier judiciaire et une enquête de solvabilité, le cas échéant, avant de confirmer votre nomination. Nous pourrions également joindre les personnes-ressources que vous avez indiquées comme références.

Dans le cadre du processus de demande d'emploi, nous pourrions recourir à des technologies de prise de décision automatisée pour mieux évaluer votre candidature à l'égard de vos aptitudes, de vos réponses en entrevues et de vos qualifications.

Renseignements personnels non fournis

Si vous ne fournissez pas les renseignements nécessaires au traitement de votre candidature (comme une preuve de vos qualifications ou de vos antécédents professionnels), lorsqu'on vous les demande, nous ne pourrions pas traiter votre candidature comme il se doit. Par exemple, si nous avons besoin d'une vérification de crédit ou de références pour le poste et que vous ne nous transmettez pas l'information pertinente, nous ne pourrions pas donner suite à votre candidature.

Renseignements personnels sensibles

Nous utiliserons les renseignements que vous nous divulguez, y compris ceux de nature personnelle et médicale, pour déterminer si nous devons prévoir des aménagements particuliers pendant le processus de recrutement, par exemple s'il est nécessaire d'apporter des aménagements pour un examen ou une entrevue.

Renseignements sur les condamnations au criminel

Si nous décidons de vous offrir un poste, nous pourrions être dans l'obligation de recueillir des renseignements sur vos antécédents criminels. Dans certains cas, nous avons le droit d'effectuer des vérifications de casier judiciaire, conformément à la loi, afin de confirmer que rien dans vos antécédents judiciaires ne vous rend inapte à ce poste. Nous avons instauré des processus et des mécanismes de sécurité appropriés que nous avons l'obligation légale de maintenir lors du traitement de ces données.

7. À QUELLE FIN JURIDIQUE TRAITONS-NOUS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ?

Nous traitons vos renseignements personnels aux fins suivantes :

- a. pour traiter votre candidature, conclure avec vous une entente de travail ou d'engagement et exécuter les exigences cette entente ;
- b. pour respecter nos obligations légales et pour constater, exercer ou défendre un droit ou une procédure en justice ;
- c. pour des motifs importants d'intérêt public ;
- d. pour nos intérêts professionnels légitimes comme il est décrit à l'article 6 ci-dessus ;
- e. lorsque le traitement des renseignements personnels est nécessaire à des fins de santé et de sécurité, pour protéger vos intérêts vitaux ;
- f. lorsque nous avons obtenu votre consentement pour le traitement particulier de vos renseignements personnels, en fonction de ce consentement. Dans un tel cas, vous pouvez retirer ce consentement en tout temps.

8. COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À CES FINS ?

Nous ne conserverons vos renseignements personnels que tant qu'ils seront nécessaires aux fins pour lesquelles nous les avons recueillis, notamment pour satisfaire à toute exigence légale, comptable ou liée à l'obligation d'information. Nous conserverons vos renseignements personnels pour la période prescrite par la loi et conformément à nos exigences en matière de conservation des données. Autrement, nous conserverons vos renseignements personnels pendant la période nécessaire pour satisfaire aux fins décrites à l'article 6 ci-dessus. Passé cette période, nous détruirons de manière sécuritaire vos renseignements personnels conformément à notre politique et à nos normes de conservation des données.

Si nous souhaitons conserver vos renseignements personnels dans nos dossiers au cas où une autre possibilité d'emploi se présenterait et pour laquelle nous pourrions envisager votre candidature, nous vous en ferons la demande séparément afin d'obtenir votre consentement pour conserver, à ces fins, vos renseignements personnels pendant une période déterminée.

9. QUI A ACCÈS À VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ?

9.1 Accès à vos renseignements personnels au sein de RBC

Compte tenu du caractère mondial de nos activités, RBC doit pouvoir transférer les renseignements personnels au sein de son organisation. Nous pourrions transmettre certains de vos renseignements

personnels uniquement à des parties ayant un motif légitime et valable pour les consulter, notamment :

- a. des membres du Groupe des sociétés de RBC ;
- b. le personnel et d'autres services de RBC, notamment les Ressources humaines et d'autres partenaires fonctionnels au sein de RBC.

9.2 Accès de tiers à vos renseignements personnels

Nous transmettrons uniquement vos renseignements personnels à des tiers lorsque la loi l'exige ou aux fins de traitement de votre demande (par exemple, vérificateurs des antécédents, agences de crédit, etc.), ou lorsqu'il s'agit de fournisseurs de services avec lesquels RBC entretient une relation contractuelle définie.

Lorsqu'un tiers traite vos renseignements personnels en suivant uniquement les instructions de RBC, il agit à titre de prestataire de service de RBC ou d'« agent ou entreprise de traitement des données » en vertu du Règlement général sur la protection des données et du Règlement général sur la protection des données du Royaume-Uni. Nous concluons avec ce tiers une entente qui lui impose l'obligation de protéger vos renseignements personnels et de ne les utiliser qu'aux fins de traitement décrites dans l'entente contractuelle.

10. DANS QUELLE MESURE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SONT-ILS PROTÉGÉS ?

RBC adopte des mécanismes de sécurité pour assurer la confidentialité et la protection de vos renseignements personnels. RBC a mis en place des mesures techniques, physiques et organisationnelles adéquates de protection des renseignements personnels contre l'élimination accidentelle ou illégale, la perte, les dommages accidentels, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé ainsi que toute autre forme de traitement illégal (y compris, sans s'y limiter, la collecte inutile) ou le traitement ultérieur.

Vos renseignements personnels peuvent être transmis, stockés ou traités dans des ressorts autres que celui à partir duquel vous faites votre demande d'emploi. Le cas échéant, ils sont régis par les lois de ces territoires, peu importe qu'elles soient équivalentes ou suffisantes.

Nous mettrons en place des mesures appropriées pour veiller à ce que vos renseignements personnels demeurent protégés et en sécurité lorsqu'ils sont transférés à l'extérieur de votre pays d'origine, conformément aux lois applicables sur la protection des données et des renseignements personnels. Cela comprend la mise en œuvre de clauses contractuelles types.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à RBCCareers@rbc.com ou à dpo@rbc.com (Europe, Royaume-Uni, îles Anglo-Normandes).

11. VOS DROITS À L'ÉGARD DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans certaines circonstances, selon votre région et la loi régissant la protection des données et des renseignements personnels, vous êtes en droit de :

- a. Demander l'accès à vos renseignements personnels (processus aussi appelé « demande de droit d'accès aux données personnelles » ou « demande d'accès »). Vous pourrez ainsi recevoir une copie des renseignements personnels que nous détenons sur vous et vérifier qu'ils sont traités de façon légale ;
- b. Demander la correction des renseignements personnels que nous détenons sur vous. Vous pourrez ainsi faire corriger tout renseignement incomplet ou inexact que nous détenons sur vous.

- c. Demander la suppression des renseignements personnels. Vous pourrez ainsi nous demander de supprimer ou d'éliminer des renseignements personnels s'il n'y a plus d'exigence juridique, contractuelle ou commerciale pour laquelle nous aurions besoin de les traiter. Vous êtes aussi en droit de nous demander de supprimer ou d'éliminer des renseignements personnels si vous avez exercé votre droit d'opposition à leur traitement (voir ci-dessous).
- d. Vous opposer au traitement de vos renseignements personnels dans les cas où nous nous appuyons sur des motifs légitimes (ou ceux d'un tiers) pour des raisons tenant à votre situation particulière.
- e. Demander de limiter le traitement de vos renseignements personnels. Vous pourrez ainsi nous demander de suspendre le traitement de vos renseignements personnels, par exemple, si vous voulez que nous établissions leur exactitude ou le motif de leur traitement.
- f. Demander le transfert des renseignements personnels à un tiers.
- g. Demander de ne pas faire l'objet d'une décision fondée uniquement sur le traitement automatisé des données, y compris le profilage, si un tel traitement vous affecte de façon significative.
- h. Demander quels renseignements personnels ont été utilisés pour rendre une décision automatisée, ainsi que les motifs, facteurs et paramètres derrière celle-ci.

En vertu des droits susmentionnés, nous devons peut-être vous demander des renseignements précis pour confirmer votre identité et assurer votre droit d'accéder à l'information (ou d'exercer l'un ou l'autre de vos autres droits). Il s'agit d'une mesure de sécurité pour s'assurer que les renseignements personnels ne sont divulgués qu'aux personnes qui ont le droit de les recevoir.

Vous pouvez demander l'accès aux données que RBC détient sur vous, ou leur correction, leur restriction, leur transfert ou leur suppression en tout temps en envoyant une demande à RBCCareers@rbc.com ou à dpo@rbc.com (Europe, Royaume-Uni, îles Anglo-Normandes).

Vous pourrez accéder à vos renseignements personnels (ou exercer tout autre droit) sans frais. Toutefois, nous pouvons imputer des frais raisonnables si votre demande d'accès est manifestement injustifiée ou excessive. Il se peut aussi que nous refusions de donner suite à la demande dans de telles circonstances.

Droit de retirer votre consentement

Lorsque vous avez posé votre candidature, vous avez consenti à ce que nous traitions vos renseignements personnels aux fins de l'exercice de recrutement, mais vous avez le droit de retirer votre consentement en tout temps. Pour retirer votre consentement, communiquez avec RBCCareers@rbc.com ou à dpo@rbc.com (Europe, Royaume-Uni, îles Anglo-Normandes). Une fois que nous aurons reçu votre avis de retrait de consentement, nous cesserons de traiter votre demande et nous supprimerons vos renseignements personnels de manière sûre, conformément à notre politique de conservation des dossiers. Veuillez également noter que vous pouvez retirer votre candidature en tout temps.

Nous avons nommé un administrateur de la sécurité des données et des responsables régionaux, Protection des renseignements personnels, pour assurer la conformité au présent énoncé sur la protection des renseignements personnels. Si vous avez des questions au sujet du présent Énoncé sur la protection des renseignements personnels ou de la façon dont nous traitons vos renseignements personnels, écrivez à RBCCareers@rbc.com ou à dpo@rbc.com (Europe, Royaume-Uni, îles Anglo-Normandes). Vous avez le droit de déposer une plainte en tout temps à votre autorité de contrôle locale pour les problèmes touchant la sécurité des données. La liste des autorités de contrôle locales se trouve à l'annexe 1.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES PLUS RÉCENTES MODIFICATIONS

24 mai 2018

Première publication de l’Avis sur la protection des renseignements personnels RBC – Postulant.

Révision de juin 2018 :

Cette révision n’apporte aucun changement important au présent Avis sur la protection des renseignements personnels – Postulant. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise à jour de la liste des entités juridiques de RBC à l’Annexe 1

Révision d’avril 2019 :

Cette révision n’apporte aucun changement important au présent Avis sur la protection des renseignements personnels – Postulant. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise à jour de la liste des autorités de protection des données de l’Annexe 2

Révision de juillet 2019 :

Cette révision n’apporte aucun changement important au présent Avis de protection des renseignements personnels des employés. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Ajout d’une entité aux Pays-Bas à la liste des entités juridiques de RBC à l’Annexe 1
- Ajout d’une autorité aux Pays-Bas à la liste des autorités de protection des données de l’Annexe 2

Révision d’octobre 2023 :

La révision comporte les changements suivants :

- Mise à jour de l’article 4 pour inclure d’autres renseignements personnels
- Mise à jour de l’article 5 pour inclure d’autres sources de renseignements personnels
- Mise à jour de l’article 6 pour inclure 6 f)
- Mise à jour de l’article 10
- Mise à jour de l’article 11 pour inclure d’autres contacts de RBC que les candidats peuvent joindre
- Suppression de l’Annexe 1
- Suppression de l’Annexe 2